



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION APPLICABLE A L'ENSEMBLE DES UTILISATEURS ET DES TRANSACTIONS

Calyans exploite un Site et une Plateforme sous le nom de domaine <u>www.stock-booking.com</u>, des processus et un réseau collaboratif, qui permettent de mutualiser les moyens de stockage disponibles.

En accédant au Site, en le consultant, en utilisant ou en fournissant les Prestations à travers la plateforme Stockbooking, tous les Utilisateurs déclarent avoir pris connaissance des présentes et acceptent sans réserve les termes et conditions. Si tel n'est pas le cas, l'Utilisateur ne doit pas utiliser le Site, les Services de de la plateforme Stockbooking, fournir ou utiliser les Prestations de Services sous-jacents.

Les CGV constituent le contrat qui lie tout Utilisateur avec Calyans et sa plateforme Stockbooking et s'imposent comme directement applicables dans les relations des Parties et entre les Utilisateurs au titre de toute Prestation basée sur une mise en relation faite par Calyans au travers de son service Stockbooking.

ARTICLE 1. DEFINITIONS

Les termes ci-dessous, indifféremment de leur utilisation, au singulier ou au pluriel, sont à comprendre comme suit

Bénéficiaire: désigne toute société, Utilisateur ou Stockbooking, au profit de laquelle sont transférés des fonds dans le cadre d'une opération de paiement.

CGV ou CGU : désigne les présentes conditions générales de vente, d'achat et d'utilisation des Services telles qu'en vigueur.

Client ou Dépositaire : désigne tout Utilisateur qui recherche, Réserve, passe une Commande et/ou entrepose ses biens dans des Espaces de stockages proposés via Stockbooking et qui a ouvert un compte auprès de cette dernière.

Commande: désigne la Réservation d'Espace(s) ou la demande d'une ou plusieurs Prestation(s) effectuée(s) par le Prestataire ou par le Site, directement ou par un devis.

Commission : désigne la rémunération fixe et variable perçue par Calyans pour son service Stockbooking en tant que Plateforme collaborative, à l'exception de la contrepartie des services supplémentaires agréés.

Espace: désigne tout entrepôt ou espace de stockage professionnel, racké ou non, intérieur ou extérieur, bénéficiant de l'ensemble des autorisations requises, tel que figurant sur le Site ou enregistré auprès de Calyans au travers de Stockbooking.

Fournisseur de capacité ou Prestataire : désigne un professionnel Membre de Stockbooking proposant ou effectuant une ou des Prestation(s) de service concernant l'entreposage, la logistique et le transport de Produits par l'utilisation de la Plateforme au travers d'un compte de Prestataire de services fournisseur de capacités.





Paiement pour compte : désigne l'action prise par Calyans au travers de son service Stockbooking en tant qu'intermédiaire à la vente ou à l'achat de Prestations de percevoir le montant de la transaction auprès du Client afin de centraliser les règlements pour ensuite les reverser aux Prestataires déduction faite de la Commission ou du prix de services supplémentaires fournis par Calyans via Stockbooking.

Parties : désigne les Utilisateurs et Stockbooking.

Plateforme : désigne la structure fonctionnelle et organisationnelle mise en place permettant la mise en relation des Parties, le Site et le système de suivi et gestion des processus opérationnels implémentés par Calyans via Stockbooking.

Prestation de service: désigne des prestations d'entreposage, de manutention, de transport routier de marchandises et des services logistiques ou fournitures connexes, fournis par le Prestataire au Client, éventuellement concrétisés au travers d'un devis ou autre document écrit et la prestation de référencement des espaces et services logistiques sur le Site et la Plateforme.

Prix: désigne le prix total à payer par le Client à Calyans pour son service Stockbooking. Ce prix de vente inclut (1) le prix hors taxe de la Prestation de services, éventuellement majoré du coût des consommables, les frais et des taxes applicables, (2) la Commission et le prix du/des Service(s) de Stockbooking et (3) le prix des taxes.

Produit : tout bien, contenants et composants, mis à disposition par le Client au(x) Prestataire(s) pour les Prestations de service convenues.

Réseau : désigne l'ensemble des Utilisateurs du Site, de la Plateforme, des processus et systèmes exploités par Calyans au travers de Stockbooking, intervenant dans leur qualité de Prestataires ou de Clients, séparément ou simultanément, selon le cas de figure.

Réservation : désigne l'action non équivoque du Client d'accepter les Prestations de service qui crée l'obligation de paiement d'acompte et du montant minimum facturable et permet d'émettre des Commandes de Prestations de service pour les Produits.

Service: désigne les services offerts par Stockbooking, et notamment le système mis en avant des disponibilités de réservation des Espaces, les services de mise en relation pour la mise en place de Prestations de services ; l'accès et l'utilisation des systèmes et des processus de suivi des flux implémentés ou exploités par Stockbooking et/ou les Prestataires.

Site: désigne le site Internet publié par Stockbooking sous le nom de domaine www.stock-booking.com et hébergé par la société OVH, dont le siège social est sis 2 rue Kellermann – 59100 Roubaix – France, dûment enregistrée au RCS du greffe du tribunal de commerce de PARIS sous le n° 424 761 419.





Stockbooking : désigne la marque Stockbooking détenue par Calyans, société par actions simplifiée, au capital social de 5 000 euros dont le siège social est sis 3 rue des teinturiers 59491 VILLENEUVE D'ASCQ - France, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Lille sous le SIREN n° 788 479 772 et le SIRET n° 78847977200022, code APE 6202A, n° TVA intracommunautaire FR44788479772, représentée par Nizar SEFIANI en qualité de Président.

Transporteur : désigne le Prestataire qui effectue le service de transport en son nom ou en tant que commissionnaire de transport, dûment enregistré et habilité à cet effet.

Unité de manutention: désigne un objet ou un ensemble matériel composé de plusieurs Produits ou objets constituant une charge unitaire pour les Prestations (palette, bac, caisse, fût, paquet, sac, colis etc.) conditionné par le Client ou pour le compte du Client et remis au Prestataire.

Utilisateur ou Membre: désigne toute personne qui se connecte à la Plateforme, ou qui ouvre un compte ou traite avec Calyans au travers de Stockbooking en vue de l'entreposage de ses Produits ou la Fourniture de Prestations de service et des Services. A ce titre, la Plateforme est ouverte uniquement pour des transactions en B-to-B et les Services ne peuvent être utilisés que par des membres qui sont des personnes morales, immatriculées auprès du Registre du Commerce et des Sociétés pour les sociétés domiciliées sur le Territoire Français et auprès de tout registre équivalent pour les sociétés domiciliées sur le Territoire de l'Union Européenne ou hors du Territoire de l'Union Européenne, et agissant dans le cadre de leur activité professionnelle habituelle, régulièrement déclarées en tant que telle auprès des organismes fiscaux et sociaux. Ceci étant, un membre peut avoir une double casquette de Prestataire et de Fournisseur et dans ce cas il sera soumis aux obligations selon la qualité respective d'utilisation des services sous-jacents.

ARTICLE 2. OBJET

Les présentes CGU et CGV définissent les modalités de fonctionnement, ainsi que les droits et les obligations des Parties dans le cadre de l'utilisation des Services fournis par Calyans au travers de Stockbooking, la réalisation des Prestations de services par les Fournisseurs de capacités et les droits et les obligations des Clients.

ARTICLE 3. ROLE ET OBLIGATIONS DE STOCKBOOKING

Stockbooking met en relation des Utilisateurs, soit des sociétés qui recherchent des espaces de stockage, avec ou sans services logistiques supplémentaires, avec des sociétés qui disposent d'espaces et des moyens pour réaliser lesdites Prestations de services, y compris des services connexes (manutention, transport etc.), en fonction des disponibilités déclarées au sein de son Réseau et sa Plateforme.

L'exploitation de la Plateforme et des Services pourra être momentanément interrompue, y compris en cas de force majeure, de maintenance prévue ou non, de mises à jour ou d'améliorations techniques, de réparations d'urgences de la Plateforme, pour en faire évoluer son contenu et/ou sa présentation, ou en raison de circonstances indépendantes de la volonté de Stockbooking. Stockbooking s'engage





à prendre toutes les mesures raisonnables pour limiter ces perturbations pour autant qu'elles lui soient imputables et/ou les conséquences de ces dernières.

Stockbooking s'efforce dans la mesure du possible d'assurer une accessibilité sur le Site, la Plateforme, les outils internet, les processus et les systèmes d'exploitation ou des Applications tierces, opérés en propre et/ou avec des Prestataires, en vue de la mise en relation et la réalisation des Services et de Prestations de services. Elle fera ses meilleurs efforts pour : 1) faciliter les échanges entre les Parties, procéder à la Réservation et la communication des Commandes et 2) exploiter un système de suivi des flux des biens, opérant dans tous les cas de figure sur la base des informations fournies par les Utilisateurs, Clients ou Prestataires.

A ce titre, Calyans agit comme exploitant de la Plateforme et uniquement comme intermédiaire et ne serait pas qualifiée comme logisticien, Dépositaire, Fournisseur de capacités, Transporteur, Commissionnaire de transport ou Assureur.

ARTICLE 4. PRESTATIONS DE SERVICE- OBLIGATIONS ET GARANTIES

- 4.1. Tout Fournisseur de capacités qui souhaite proposer ses disponibilités procède à l'ouverture d'un compte Utilisateur auprès de Calyans via Stockbooking. Il garantit avoir la capacité et les autorisations légales et réglementaires pour fournir les Prestations de services et fournit les documents requis à cet effet. A la clôture du processus d'ouverture, les disponibilités seront proposées via la Plateforme de manière anonyme.
- 4.2. Le Prestataire reste libre de proposer les Espaces de stockage dont il dispose et les Prestations supplémentaires qu'il pourra fournir. Il s'engage néanmoins à fournir à Stockbooking autant de disponibilités que celles mises en ligne par tout autre moyen de vente au travers d'un réseau externe.
- Le Prestataire justifiera des moyens humains et techniques nécessaires au traitement des Prestations.
- 4.3. Le Prestataire est engagé à l'égard des Utilisateurs Clients par les informations fournies. Il mettra à jour, de manière régulière, les disponibilités et le descriptif de son offre.

Stockbooking prendra en compte les changements opérés pour les opérations à venir. Stockbooking rectifie les informations dans les 72h ouvrés suivant la réception d'une notification, adressée par courriel à contact@stock-booking.com ou auprès de l'interlocuteur identifié. Le Prestataire tient compte de ce délai.

4.3. Le Prestataire s'engage à confirmer la compatibilité des Produits et à émettre un devis pour les Prestations complémentaires demandées par le Client dans les 24h ouvrées suivant la réception d'une demande. Il se réfère à Stockbooking pour des informations complémentaires qui lui sont nécessaires en vue de finaliser un devis, si un devis est requis.

Une fois les Espaces de stockage Réservés, le Prestataire ne peut pas refuser ou annuler une réservation et devra préparer les locaux pour la réception des Produits dans les plus brefs délais et au plus tard 24h ouvrés avant la réception des Produits.





- 4.4. Le Prestataire s'engage à maintenir les Espaces conformes à ses déclarations et dans un bon état.
- 4.5. Le Prestataire procède à l'exécution des Prestations sous sa responsabilité et avec toutes les diligences requises et atteste disposer des qualifications professionnelles à cet effet. Il garantit Calyans via Stockbooking pour toute responsabilité qui pourrait résulter à l'occasion ou en raison des Prestations de service, y compris toute perte et dommage aux Unités de manutention et aux Produits, retards, dommages aux personnes et indemnisera à première demande et sans délai Calyans (détentrice de la marque Stockbooking), ses employés, préposés, représentants, dirigeants, actionnaires et assureurs de toutes dépenses pouvant être engagées à cet effet, y compris les frais de justice.
- 4.6. Les Prestations de services d'entreposage ne peuvent pas être sous-traitées. Les Prestations de transport peuvent faire l'objet de mutualisation de moyens existants ou de services de commissionnaire uniquement si elles sont groupées avec de l'entreposage. En tout état de cause le Prestataire garantit l'exécution de la Prestation de transport associée.

ARTICLE 5. RESERVATIONS-COMMANDES-OBLIGATIONS ET GARANTIES DES DEPOSITAIRES

5.1. Le Client peut consulter les Espaces disponibles et leurs caractéristiques et soumettre une demande de Réservation ou une Commande selon les modalités prévues sur la Plateforme.

Afin que Stockbooking puisse donner suite, le Client doit 1) ouvrir ou posséder un compte Client et 2) fournir l'ensemble des informations relatives aux Services et Prestations demandées en ce compris, et sans que la liste soit limitative, toute information relative à la nature des Produits et des Unités de manutention, la durée exacte de la Réservation, les quantités, les conditions de stockage et les services supplémentaires requis, la rotation des Produits, le cas échéant les fiches produits ou les recommandations spécifiques relatives à leur entreposage.

- 5.2. Les informations fournies sont considérées comme essentielles et sont à la base de l'offre émise par Calyans (via Stockbooking) et le Prestataire, ainsi que la confirmation de compatibilité des Produits avec les biens entreposés dans l'Espace. Si les informations sont inexactes ou insuffisantes, le Prestataire ou Calyans via Stockbooking peuvent refuser les Produits ou appliquer des frais et tarifs supplémentaires.
- 5.3. Le Client garantit la qualité intrinsèque des Produits. Il atteste 1) qu'il bénéficie de tous les droits qui y sont attachés, y compris les droits de propriété intellectuelle, qu'ils ne sont pas susceptibles de porter atteinte aux droits de tiers dans le monde entier et ne sont pas constitutifs en tout ou en partie ni de contrefaçon, ni de concurrence déloyale ; et 2) qu'il a procédé à toutes les déclarations requises auprès des autorités et pourra légalement entreposer et vendre les Produits.
- 5.4. Le Client entrepose les Produits à ses risques. Il s'engage à déclarer l'opération auprès de son assureur et à couvrir ces derniers pour tout risque de dommage ou





perte qui pourrait survenir lors de l'utilisation des Services et des Prestations d'entreposage.

5.5. Le Client garantit et indemnise Calyans (via Stockbooking) et le Prestataire pour toute réclamation qui pourrait survenir lors des Services et des Prestations de services qui seraient liées aux Produits ou aux risques que le Client doit assurer.

ARTICLE 6. RESERVATION - ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION - INDISPONIBILITE

6.1. Le Client procède à la Réservation définitive des Espaces dès à la réception de la confirmation de la compatibilité des Produits.

La réservation doit être faite au moins 48 heures avant le début des Prestations, sauf dérogation acceptée par le Prestataire. Elle est effective à la réception des fonds dans les comptes de Calyans (détentrice de la marque Stockbooking).

6.2. Le contrat d'occupation des Espaces est conclu pour la durée indiquée dans la demande initiale du Client et il prend automatiquement fin à l'arrivée du terme. Elle peut être prolongée pour une durée déterminée dans la limite des disponibilités du Prestataire, sous réserve d'un avis préalable..

Le Prestataire ne sera pas tenu d'octroyer au Client plus d'Espace que celui initialement Réservé. Tout emplacement qui ne serait pas considéré comme Réservé (occupé ou payé) pendant une période de 10 jours consécutifs peut être considéré comme exclu de la Commande à la discrétion du Prestataire et de Calyans via Stockbooking.

6.3. Au terme de la durée de la Commande et sauf prolongation explicite via Stockbooking, dûment acceptée par le Prestataire, le Client s'engage à enlever l'ensemble de ses biens des Espaces de stockage. A défaut, le Client accepte dès à présent que Calyans via Stockbooking et/ou le Prestataire sont en droit d'appliquer une majoration de 15% sur le Prix. Ils pourront procéder en parallèle et à leur discrétion, sans autres formalités, à la délocalisation des Produits aux frais exclusifs du Client (y compris frais d'assurance, transport, location et manutention etc.) après l'envoi d'une mise en demeure octroyant un délai de 3 jours ouvrés pour l'enlèvement des Produits.

Le Prestataire s'engage à informer Calyans via Stockbooking et le Client dans les 24 heures de la survenance de tout évènement qui traduit une impossibilité, pour des raisons de sinistre, avarie ou autre fait externe au Prestataire dûment attesté, de respecter le jour de début de la Commande ou de respecter le type d'Espace réservé. Il s'engage à proposer un nouvel Espace ou une réservation chez un autre prestataire pour des espaces similaires et sans frais supplémentaires. Il en informe le Client et Calyans via Stockbooking de la solution adoptée sans délai et se porte garant de l'exécution de la Prestation. Le Client et Calyans via Stockbooking peuvent refuser à leur discrétion une offre qui ne semble pas en adéquation avec les besoins du Client.

ARTICLE 7. OBLIGATIONS DES PRESTATAIRES TRANSPORTEURS

7.1. Les Prestations, de transport routier de marchandises, sont nécessairement liées à une Prestation d'entreposage. Elles sont régies sur le fond : 1) pour toutes les





opérations de transport national, par le contrat type applicable aux transports publics routiers de marchandises pour lesquels il n'existe pas de contrat type spécifique, conformément au Décret n°99-269 du 6 avril 1999 et tel qu'en vigueur au jour de la Commande de la/des Prestation(s) et 2) pour toutes les opérations de transport international, par celles issues de la Convention relative au contrat de transport international de Marchandise par Route, signée le 19 mai 1956 à Genève, telle qu'en vigueur au jour de la Commande de la /des Prestation(s).

7.2. Le Prestataire garantit que les véhicules utilisés ont un contrôle technique à jour, sont propres et en bon état de maintenance, respectent les exigences sanitaires et légales. Lorsqu'ils sont équipés de thermographe, le Prestataire procède aux relevés de température en conformité avec les exigences réglementaires, et transmet un justificatif. Lorsque le transport concerne des matières dangereuses, le conducteur du Prestataire doit posséder en outre la formation, les équipements et la protection individuelle requis pour ce type d'opérations.

En tout état de cause, le Prestataire s'assure que le conducteur assiste au chargement et au déchargement des Produits, qu'il adopte une présentation adaptée et circule dans les zones et les Espaces conformément aux règles internes, qu'il respecte les codes de bonne conduite et les diligences professionnels pour ce type de Prestation. Une copie de la pièce d'identité et les informations du conducteur sont transmises avant l'enlèvement de la marchandise.

7.3. Le Prestataire fournit à Calyans via Stockbooking et au Client une copie scannée de l'ensemble des pièces justificatives de transport, dès exécution de la Prestation et par voie informatique. Il s'engage également à mettre à disposition du Client une information sur le Co2 consommé pendant la prestation de transport, en fonction du véhicule utilisé. Ces informations seront également communiquées à Stockbooking lors de la facturation des Prestations.

Ces dernières informations doivent être transmises en vue du paiement des Prestations, à défaut de quoi Calyans via Stockbooking peut retenir le paiement des factures, ce que le Prestataire accepte.

7.4. Le Prestataire prend et/ou confirme le rendez-vous de réception ou de livraison des Produits.

En cas d'inaccessibilité ou impossibilité de chargement ou déchargement des Produits dû à un manque d'information ou des faits indépendants du Prestataire, le Prestataire informe Calyans via Stockbooking et le Client sans délais pour minimiser les frais.

ARTICLE 8. DROIT DE RETENTION ET DE DISPOSITION - RESERVE DE PROPRIETE

- 8.1. Le Client reste propriétaire des Produits dont il a la responsabilité. Le Prestataire s'engage à les conserver de manière identifiable afin qu'ils ne soient aucunement confondus comme sa propriété ou les autres marchandises entreposées en propre ou pour des tiers et afin qu'ils ne puissent pas être saisis par l'intervention d'une autorité, un débiteur du Prestataire ou d'une personne tierce.
- 8.2. Le Prestataire et Calyans via Stockbooking se réservent, jusqu'au parfait paiement du Prix, outre un droit de rétention qui leur est conféré par la loi, un droit de pleine propriété sur les biens entreposés, conformément à la Loi n°80-335 du 12 mai 1980, et pourront reprendre possession des Produits à tout moment et exercer





tous les droits légaux sur ces derniers. Le Prestataire pourrait se prévaloir de ces droits, uniquement après une notification auprès de Calyans via Stockbooking et suivant les instructions. Il accepte que lesdits droits puissent être assignés à Calyans via Stockbooking et vice versa. Ce qui précède est sans préjudice, de la réparation, dans les conditions de droit commun de tout autre dommage résultant du retard ou du défaut de paiement et du recouvrement des intérêts légaux et des frais judiciaires qui restent à la charge du Client.

ARTICLE 9. OBLIGATIONS OPERATIONNNELLES

- 9.1. Les Produits doivent être entreposés dans l'Espace de stockage identifié dans la Commande du Client, dans des conditions garantissant l'intégrité physique des Produits et des emballages et dans le respect des règles de sécurité. Le Prestataire est libre de déterminer le ou les emplacements dans lesquels les Produits seront entreposés.
- 9.2. Le Client s'engage à étiqueter, labelliser et identifier proprement les Unités de manutention et les Produits en vue de leur réception par le Prestataire et leur suivi sur le Système d'information de Stockbooking. Le cas échéant il appose les étiquettes fournies par Calyans via Stockbooking ou le Prestataire.
- 9.3. Le Client s'engage à fournir au début de la Prestation et/ou au début de chaque mois de son exécution un prévisionnel des Espaces qui seront occupés, de son activité et de la rotation des Produits et/ou des Unités de manutention. Les Parties définissent les règles de suivi du stock et le Client fournit à Stockbooking un fichier csv avec le détail des Produits à entreposer.
- 9.4. Le Prestataire procédera à la réception des Unités de manutention. Il opère un contrôle visuel sur la bonne livraison des Unités de manutention reçues suivant le bon de livraison. Sauf convention spécifique, il ne procèdera pas à l'ouverture desdites Unités, ni à un contrôle détaillé des Produits, afin de vérifier en détail le nombre d'Unités de manutention reçues et leur conformité au bon de livraison. Dans le cas où des Produits défectueux ou non conforme sont livrés, il en fait état sur les documents de transport (Bordereau de livraison, Lettre de voiture ou CMR etc.) et les réserve dans un espace de « quarantaine ». Il en est de même en cas de défaut de livraison, surplus de livraison ou manquants d'Unités de manutention d'une Commande. Le Prestataire informe les Parties sans délai, et au plus tard dans les 48 heures. A défaut, la réception est réputée faite en bon état et en conformité.
- 9.5. Les Parties conviennent de l'heure de la réception ou l'enlèvement des Unités de manutention. Toute demande de Prestations ou de rotation de Produits doit se faire selon le préavis requis par le Prestataire et avec un préavis minimal d'au moins 1 jour ouvrable ; toute opération de manutention doit intervenir dans un jour ouvrable. Les Parties peuvent convenir librement des exceptions à ce principe, auquel cas des frais supplémentaires pourront être réclamés.
- 9.6. Le Prestataire peut refuser des Produits qui ne sont pas accompagnés avec la documentation légale requise pour leur entreposage, qui sont dangereux pour les Espaces, les autres produits entreposés ou le personnel du Prestataire et/ou non conformes aux informations fournies par le Client. Dans ce cas de figure, il en informe Calyans via Stockbooking et le Client sans délai.





- 9.7. Dans le cas d'erreur d'exécution d'une Commande, le Prestataire exécute ou réexpédie les Commandes à ses frais, sauf si l'erreur provient du Client ou un de ses partenaires/sous-traitants.
- 9.8. Les Parties gèrent l'inventaire selon les règles agrées et par défaut selon les règles FIFO.
- 9.9. Les Parties peuvent, à leur convenance, convenir un taux de freinte ou de casse des Produits entreposés qui serait conforme aux règles du marché.

ARTICLE 10. JOUISSANCE PRIVATIVE

Lorsque le Client a une jouissance privative des Espaces avec un accès des employés et des représentants, il garde l'entière responsabilité de leur exploitation et reste gardien des Produits entreposés. Dans ce cas de figure, les Parties se rapprochent pour faire un état des lieux d'entrée et de sortie et convenir des moyens d'accès aux locaux.

ARTICLE 11. ASSURANCES

- 11.1. Calyans via Stockbooking assure sa responsabilité civile en tant qu'exploitant de la Plateforme et des Services connexes.
- 11.2. Le Prestataire assure sa responsabilité civile pour l'activité et les risques liés à ses employés, pour tout type de dommage, dont les dommages corporels, pouvant survenir dans les Espaces ou à l'occasion des Services.

 Lorsqu'il fournit des Prestations de transport, il souscrit ou garantit la souscription, à toutes les assurances légalement requises, en ce compris des polices d'assurances couvrant les véhicules, la responsabilité à l'égard des marchandises et la responsabilité civile, couvrant tous dommages dont ceux liés à l'environnement.
- Le Prestataire, agissant comme entreposeur assure ses biens immobiliers et mobiliers, contre tous les risques et notamment : l'incendie, la foudre, l'explosion, les dégâts des eaux, les évènements naturels, les attentats, terrorisme, le choc et chute d'appareils, etc.
- 11.3. Le Client souscrit une assurance pour la totalité des Produits confiés dans les Espaces contre l'incendie, la foudre, l'explosion, les dégâts des eaux, les évènements et catastrophes naturels, la tempête, la grêle, la neige, la fumée, le vol, les effondrements, le bris de bouteilles, les attentats, les actes de vandalisme, le terrorisme, le choc et/ou chute d'appareils divers dont de navigation aérienne et spatiaux, pertes d'exploitation etc.
- 11.4. En cas de réalisation de l'un des risques énumérés ci-dessus, l'ensemble des Parties renoncent réciproquement à tous recours entre elles et envers Calyans via Stockbooking, leurs employés respectifs, représentants et sous-traitants et leurs assureurs ainsi que contre le propriétaire des bâtiments et ses assureurs, en réparation des dommages matériels et immatériels consécutifs ou non, et s'obligent pour le compte de leur(s) assureur(s) qu'ils renoncent à recourir contre les autres Parties, Calyans (détentrice de la marque Stockbooking), et les Prestataires, et leurs assureurs dans les mêmes conditions.





Ces obligations et renonciations concernent l'ensemble des Espaces proposés via Stockbooking et engagent aussi bien les Utilisateurs que leurs assureurs en vertu de la subrogation définie par l'article L 121-12 du Code des Assurances et devront être communiquées auxdits assureurs pour toutes et chacune des opérations.

11.4. Calyans via Stockbooking peut proposer au Client, à la demande, une assurance *ad-valorem* pour couvrir la valeur des Produits en dommages par Espace et par Commande, pour la durée d'entreposage déclarée. A ce titre, Calyans via Stockbooking fait appel à un assureur notoirement solvable, au moment de souscription de la couverture, et ne serait pas qualifiée comme assureur. Le prix et les conditions de l'assurance sont communiqués avant souscription et varient selon le type de Produits. Un certificat d'assurance sera émis à la demande du Client.

ARTICLE 12. RESPONSABILITE ET LIMITES DE RESPONSABILITE

12.1. Le Prestataire garantit sa responsabilité de Prestataire de services logistiques pour tous préjudices occasionnés au Client dans le cadre de l'exécution des présentes, et ceci à condition que sa responsabilité soit établie.

Le Client accepte que dans tous les cas de figure la responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée au-delà d'un montant maximum qui par défaut est fixé à 350.000€ par année contractuelle.

La base de l'évaluation du préjudice ne saurait excéder le plus faible des montants ci-après : 1/le coût réel d'acquisition des Produits ou de leur remplacement et les frais de transport jusqu'aux Espaces ou 2/ le coût de la valeur de marché des Produits. Ces limites ne s'appliquent pas aux opérations de transport pour lesquelles la responsabilité est limitée par les limites légales imposées par les règlementations nationales applicables aux opérations de transport national et les règlementations internationales applicables aux opérations de transport international, telles qu'en vigueur.

Les Produits non expédiés ou manquants à la fin de la Prestations sont refacturés au Prestataire à la fin de la Prestation et payables à la réception de la facture. En tout état de cause, le Prestataire et Calyans via Stockbooking ne seront pas tenus pour responsables, individuellement ou collectivement, envers le Client à verser une quelconque autre indemnité pour pertes de revenu, manque à gagner ou pour toute perte fortuite, indirecte, consécutive, des pénalités ou pertes de goodwill, ce que le Client accepte expressément.

- 12.2. Dans le cas où les Produits sont perdus ou endommagés pour une raison qui n'est pas imputable au Prestataire, le Client sera seul responsable pour les frais liés au traitement des biens, y compris les frais liés au transport et les frais subséquents pour les dommages causés par les Produits et les conséquences environnementales qui peuvent résulter de la perte ou du dommage des Produits.
- 12.3. LES SERVICES DE CALYANS VIA STOCKBOOKING SONT FOURNIS SUR UNE BASE « TELLE QUELLE » ET « TELLE QUE DISPONIBLE ». CALYANS VIA STOCKBOOKING N'ÉMET AUCUNE REPRESENTATION OU GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT À L'EXPLOITATION DES SERVICES OU DES INFORMATIONS, CONTENUS, MATÉRIELS OU PRODUITS FIGURANTS DANS CE SERVICE. CHAQUE





UTILISATEUR CONSENT EXPRESSÉMENT A CE QUE L'UTILISATION DES SERVICES DE STOCKBOOKING S'EFFECTUE À SES SEULS RISQUES. CALYANS VIA STOCKBOOKING SE RÉSERVE LE DROIT DE MODIFIER, DE RETIRER OU DE SUPPRIMER TOUTE INFORMATION OU TOUT OU PARTIE D'UN SERVICE, À TOUT MOMENT ET À SA SEULE DISCRÉTION. DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LÉGISLATION EN VIGUEUR, CALYANS VIA STOCKBOOKING EXCLUT TOUTE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ COMMERCIALE ET DE CONFORMITE À UN USAGE PARTICULIER. CALYANS VIA STOCKBOOKING NE GARANTIT PAS QUE SON SERVICE OU SES SERVEURS OU LES MESSAGES ÉLECTRONIQUES OU AUTRES NOFICATIONS ENVOYÉS PAR STOCKBOOKING SOIENT EXEMPTS DE VIRUS OU D'AUTRES COMPOSANTS DANGEREUX. STOCKBOOKING NE POURRA PAS ETRE TENUE POUR RESPONSABLE DES DOMMAGES RÉSULTANT DE L'UTILISATION DE CE SERVICE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, ACCESSOIRES, PUNITIFS, CONSÉCUTIFS, ECONOMIQUES OU FINANCIERS, MANQUE A GAGNER, PERTE D'EXPLOITATION, PERTE DE CLIENTELE, PERTE D'IMAGE, PERTE OU ALTERATION DE DONNEES ET/OU DE FICHIERS RELEVANT OU ETANT EN LIEN AVEC LES PRESENTES CGU.

Certaines législations locales n'autorisent pas la limitation des garanties implicites, l'exclusion ou la limitation de certains dommages. Dans ces cas de figure et en tout état de cause, si la responsabilité de Calyans via Stockbooking est engagée par un jugement exécutoire, l'indemnisation qui pourrait être réclamée par l'Utilisateur est limitée, toutes causes et tous dommages confondus, au montant total de la Commission au titre des Services objet du litige. L'existence de plusieurs demandes n'augmentera pas la présente limite de responsabilité.

ARTICLE 13. FORCE MAJEURE

Tout événement qui est imprévisible et en dehors de la volonté des Parties sera considéré comme constitutif d'un cas de force majeure. Dans un premier temps, le(s) cas de force majeure suspendront l'exécution de la Prestation ou l'exécution d'un Service. La Partie sujette aux événements de force majeure doit prévenir les autres Parties par courriel et par courrier et leur donner un estimatif de la durée des évènements et de son empêchement dans la mesure du possible. Si le(s) cas de force majeure a/ont une durée d'existence supérieure à un (1) mois, les obligations relatives à la Prestation seront résiliées automatiquement.

ARTICLE 14. CONDITIONS FINANCIERES

L'inscription sur le Site est gratuite. Le prix à payer par le Client inclut le Prix de la ou des Prestation(s) auquel s'ajoute le Prix de Service de Stockbooking, et les taxes et frais supplémentaires référents.

<u>Le Prix des Prestations</u> est fixé librement par le Prestataire. En tout état de cause, il garantit que les tarifs appliqués sont plus avantageux ou paritaires que ceux fournis aux Clients opérant dans des conditions normales d'exploitation et de services et que le Client ne pourra pas obtenir un tarif plus avantageux que celui figurant sur la Plateforme ou par le moyen d'un autre tiers. Des tarifs alternatifs peuvent être proposés à des groupes d'utilisateurs ou dans le cadre de campagnes





promotionnelles et ces tarifs sont proposés par le Prestataire et/ou Calyans via Stockbooking. A ce titre, Calyans via Stockbooking est autorisée expressément par le Prestataire, qui accepte et le mandate, à proposer des tarifs de vente à sa discrétion et faire des mises en avant des Espaces en utilisant ses algorithmes. Le cas échéant, Calyans via Stockbooking peut décider d'en supporter les coûts dans la limite de la rémunération de son Service.

Calyans via Stockbooking facture directement le Prix dans son ensemble et reverse le Prix des Services au Prestataire.

Les Prestataires informent Stockbooking pour tout évènement pouvant influencer la facturation avant l'émission de la facture, à défaut il ne sera pris en compte que pour le mois de facturation suivant les événements.

<u>Le Prix des services</u> de Stockbooking englobe une partie fixe et une Commission du prix de la Prestation hors taxes. La Commission et les marges de variation sont négociées au préalable avec chaque Prestataire, elles peuvent varier selon les dossiers entre 10% et 30% du Prix. Le Client paie le Prix sur la base des conditions commerciales mentionnées dans l'offre.

Le Prix des services est directement prélevé sur le montant reçu et le Prix des Prestations est reversé au Prestataire. Le Prestataire reste solidairement responsable avec le Client pour le paiement des frais de recouvrement.

La Réservation des Espaces par le Client est actée à la réception par Calyans via Stockbooking de 30% du prix de stockage calculé sur la base de la Réservation pour le premier mois. La Réservation étant entendue comme le nombre des emplacements d'Unités de manutention pour le stockage en rack ou la zone bloquée pour le stockage de masse, cette dernière pouvant être supérieure aux mètres carrés réservés.

Ce montant correspond à un minimum facturable pendant le premier mois, indépendamment des autres Prestations fournies.

Ce montant n'est pas remboursable en cas d'annulation du Service ou des Prestations, pour quelque raison que ce soit. Lorsque le montant de la Prestation du premier mois excède ce montant, il viendra en diminution de l'encours dû pour les Commandes du premier mois.

Les frais de manutention pour l'entrée et la sortie des Unités de manutention (palettes, biens non palettisés etc.) sont payables en une fois lors de l'entrée dans l'Espace d'entreposage et englobent le coût d'entrée et de sortie de ces dernières. A la discrétion de Calyans via Stockbooking, le paiement du dernier mois de Prestation de services peut être réclamé par Calyans via Stockbooking avant la sortie des Produits de l'Espace de stockage.

<u>Devis et Prestations complémentaires :</u> Le Client peut demander un devis préalable pour tout service supplémentaire.

Le cas échéant, les Prestations fournies pour un service additionnel, qui n'est pas fait sous devis, seront facturées en régie, au temps passé, selon le taux horaire applicable et les consommables sont refacturés. Un taux horaire moyen homme par heure est mentionné à titre indicatif dans l'offre et fourni à la demande.





<u>Facturation, Taxes et Droits divers :</u> Les Prix sont en euro et ne comprennent pas les droits, taxes, redevances et impôts dus en application de toute réglementation notamment fiscale ou douanière (tels que accises, droits d'entrée, etc.) qui sont refacturés en sus. Chaque Utilisateur, débiteur, doit s'acquitter desdits droits, taxes et redevances auprès de l'organisme collecteur et garantit Calyans via Stockbooking et/ou le Prestataire pour le paiement de ces dernières.

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sera rajoutée automatiquement au Prix. En cas d'exonération possible à la TVA, celle-ci sera néanmoins versée par les Utilisateurs qui font leur affaire du reversement de la taxe à l'Etat, sans que les autres Parties puissent en être inquiétées. En cas de litige ou d'indemnisation, ladite taxe sera remboursée par le Prestataire avec l'assistance de Calyans via Stockbooking.

Les droits de douane et accises et les déclarations sous-jacentes relatifs à certains Produits sont gérés par le Client. Le Prestataire peut proposer la gestion dans le cadre de son service. Dans ce cas, les Parties agréent les modalités de fonctionnement pour le compte du Client et la rémunération afférente, y compris les frais liés à des cautions douanières et autres frais similaires.

<u>Modalités de paiement</u>: Le Prix est payable en euro à Calyans et sans escompte. Le paiement est fait dans les comptes ouverts auprès de l'intermédiaire en opérations bancaires choisi par Calyans via Stockbooking. Les moyens de paiement acceptés sont ceux arrêtés avec le Client, notamment carte bancaire et prélèvement automatique.

Les factures sont émises à la fin de la Prestation si les Prestations s'arrêtent courant du mois ou à la fin du mois civil dans le cas contraire.

Les Utilisateurs de Stockbooking acceptent les factures et les preuves dématérialisées. Tout document sera communiqué via l'adresse courriel indiqué à Stockbooking lors de l'ouverture de compte ou toute interface mise en place à cet effet.

Les factures sont payables à la réception, sauf accord express entre les Parties. Calyans via Stockbooking reverse le Prix de la Prestation auprès du Prestataire à la réception des fonds, en retenant sa Commission.

Aucune compensation directe ne pourra être faite sur les sommes dues sans l'accord préalable et explicite de Calyans via Stockbooking. En cas de litige ou contestations sur les Prestations, Calyans via Stockbooking retient le paiement des Prestations et l'ensemble des Parties se rapprocheront pour un règlement amiable dans les meilleurs délais.

<u>Révision des Prix</u>: Calyans via Stockbooking et le Prestataire peuvent réviser le Prix à tout moment. Les Prix des services révisés sont mis à jour sur la Plateforme dans un délai de maximum 48h à compter de la réception de la demande du Prestataire. Les Prix révisés ne sont pas applicables aux opérations en cours d'exécution ou aux demandes de devis en cours.





Les Prix applicables aux Prestations en cours d'exécution peuvent être indexés au début de chaque année civile, sur la base de la variation annuelle des indices applicables aux baux commerciaux et Indice du coût du travail - Salaires et charges - Ensemble des secteurs, tels que publiés par INSEE à concurrence de la quote-part référente. Le Prix de Services peut être réactualisé chaque année selon la variation annuelle de l'indice Syntec.

Les Prix des Prestations de transport seront communiqués hors écotaxe et ADR et conformément aux tarifs et indices Gasoil applicables au jour de la proposition. Ils sont automatiquement indexés et ajustés avec les taxes en sus et en fonction de la variation des indices référents.

Calyans via Stockbooking et les Prestataires pourront également modifier les conditions tarifaires applicables, à tout moment, en cas de modification des conditions légales, économiques, juridiques ou aux droits et taxes applicables aux Prestations et aux Services ou tout fait de nature à dénaturer sensiblement les conditions dans lesquelles l'offre a été émise. Dans ce cas de figure, Calyans via Stockbooking informera l'Utilisateur concerné par avis préalable et par tout moyen.

Défaut de paiement : En cas de non-paiement à l'échéance d'une facture, le montant de la facture non réglée sera automatiquement majoré, à titre de pénalité d'une indemnité par jour de retard égale au montant facturé multiplié par le taux de refinancement semestriel de la Banque centrale européenne (BCE), en vigueur au jour de défaut de paiement, majoré de 8 points et appliqué sur le montant toutes taxes comprises de la facture reporté au nombre de jours écoulés depuis la date d'échéance. En outre, Calyans via Stockbooking sera de plein droit créancier d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, de minimum 40€, ou tel que ce montant a été validé par Décret, ou pour un montant supérieur sur justification. A titre de clause pénale, le non-paiement à une seule échéance emportera l'acquisition de l'acompte en tant qu'indemnité forfaitaire et/ou une majoration d'un montant forfaitaire de 15% des sommes dues et ceci sans préjudice des intérêts moratoires. Les intérêts moratoires et la clause pénale sont cumulatifs. Ce qui précède est sans préjudice, de la réparation, dans les conditions de droit commun, de tout autre dommage résultant de ce retard et autres intérêts légaux et frais judiciaires.

Les paiements sont effectués par Calyans via Stockbooking tous les 15 jours, à partir de la réception des fonds et dans les limites légales des délais de paiement, dès lors qu'une facture est devenue définitive et qu'elle ne fait l'objet d'aucune réclamation non résolue de la part du Client. Par ailleurs, dans l'hypothèse où, les informations à disposition de Calyans via Stockbooking, notamment au regard des réclamations des Clients, amènent à la conclusion que les Prestations réalisées par le Fournisseur de capacités risquent de provoquer un nombre anormal de réclamations, Calyans via Stockbooking se réserve le droit de retarder le versement des sommes dues au Prestataire jusqu'à l'issue de toute enquête et/ou recherche et résolution des réclamations concernant les actions et/ou exécution par le Prestataire de ses obligations dans le cadre de ce contrat.

Calyans via Stockbooking assume les impayés imputables à des fraudes à la carte de crédit (c'est-à-dire des opérations frauduleuses suite à un vol ou l'usage non autorisé d'informations concernant les cartes de crédit). Le Prestataire restera pour sa part tenu de tous les autres coûts et frais liés à de telles fraudes tel que les frais





de remboursement de Prestation(s). Il est toutefois convenu que Calyans via Stockbooking n'assumera pas les impayés imputables à une fraude à la carte de crédit : en relation avec toute Prestation qui n'est pas strictement en conformité avec les modalités des présentes CGU ou dans tous les cas où Stockbooking aura alerté le Prestataire du risque de fraude.

ARTICLE 15. OUVERTURE ET GESTION DES ACCES ET L'UTILISATION DES COMPTES UTILISATEURS

Chaque Utilisateur peut ouvrir un compte auprès de Stockbooking à condition de renseigner et fournir les informations requises à cet effet et d'accepter sans réserve les CGV et les CGU de Stockbooking.

Chaque ouverture de compte requiert la fourniture des informations suivantes : la dénomination et la forme de la société, le capital social, les coordonnées de la société (siège social et établissement contractant), organisme d'immatriculation de la société, numéro d'enregistrement, N° SIREN/SIRET, n° TVA, code APE, le nom du représentant légal, le nom de la personne habilitée à l'effet des présentes, la personne de contact, coordonnées téléphoniques, e-mail, extrait K-bis à jour.

<u>L'Utilisateur Prestataire doit fournir :</u> les coordonnées et une description détaillée des Espaces de stockage et des moyens de transport, appuyés par des photos certifiées conformes, dont une photo prise de manière « anonyme », soit sans ses signes distinctifs ou identification de Clients existants, qui sera publiée sur la Plateforme, copie de toutes les autorisations et certificats légaux et professionnels requis quant à la Prestation (ex. autorisation administrative d'exploiter l'Espace, enregistrement auprès de la DREAL ou l'organisme compétent pour opérer en tant que transporteur. autorisation d'opérer comme commissionnaire de transport de marchandises etc.). des attestations de l'assurance responsabilité civile, couvrant également les dommages subis par les employés lors de l'exercice de leur activité, et de l'assurance dommages, détaillant respectivement les dommages couverts/exclus et la limite de garantie, des certificats de paiement des primes d'assurance, des certificats de paiement des charges fiscales et sociales, copie des pièce(s) d'identité et justificatifs de domicile des dirigeants et bénéficiaires directs des paiements, complétés le cas échéant de celles de la personne utilisant la carte bancaire de paiement, les derniers statuts de la société, certifiés conformes, les coordonnées bancaires de la société, et tout autre document jugé nécessaire. Stockbooking se réserve le droit d'opérer une sélection des Prestataires présents sur la Plateforme au vue des documents susmentionnés et de procéder à leur classement.

<u>L'Utilisateur Client doit fournir</u>: des informations relatives à une meilleure connaissance de ses activités logistiques.

Stockbooking valide l'inscription du Membre 48 heures après la réception des informations et des documents requis concernant l'Utilisateur. L'ouverture du compte Utilisateur, vaut pouvoir irrévocable donné à Calyans via Stockbooking pour l'exploitation des informations transmises en vue de la réalisation des Services et des Prestations, ainsi que de leur amélioration.





Les Utilisateurs s'engagent à fournir des informations complètes et fidèles et à actualiser ces informations sans délai. Ils s'engagent à tenir les documents requis pour l'ouverture de leur compte à jour et sous leur seule responsabilité. L'ensemble des attestations périodiques sont à renouveler avant l'échéance et les autres documents lors d'un changement. Une copie à jour, certifiée conforme, peut être demandée par Stockbooking ou le Client à tout moment. Ils exploitent leurs comptes sous leur responsabilité et font leur affaire de la gestion d'accès à leur(s) compte(s) Utilisateur avec leurs employés.

Lors de chaque connexion l'Utilisateur peut être représenté par ses employés, préposés, représentants, administrateurs ou dirigeants. L'Utilisateur gère l'accès à son compte à ses risques et sous sa responsabilité. Il prend soin de préserver la confidentialité de ses codes d'accès et de les mettre à jour lors de changement d'interlocuteur, le cas échéant il en informe également Stockbooking dans les meilleurs délais. Indifféremment de la personne qui accède au compte, elle est présumée irréfragablement agir en qualité de représentant dûment autorisé. L'Utilisateur garantit en outre que ledit représentant dispose de la qualité et la capacité juridique permettant la conclusion et l'exécution des CGU et du contrat en tant que représentant habilité et à titre personnel ; il fournit à première demande la copie des pouvoirs de l'interlocuteur.

L'inscription des Utilisateurs est effectuée pour une durée indéterminée. L'Utilisateur peut y mettre fin à et tout moment, pour des raisons de convenance. Les Utilisateurs peuvent résilier leur compte par courriel adressé à contact@stock-booking.com ou par courrier recommandé adressé au siège social de Calyans. La résiliation du compte prend effet dans les 7 jours ouvrables à compter de la réception du courriel/du courrier, sous réserve du dénouement des opérations en cours et leur paiement. Calyans via Stockbooking peut annuler les comptes restés inactifs pendant une durée supérieure à 24 mois.

Stockbooking se réserve le droit, avec effet immédiat, d'arrêter ou suspendre toute opération de Prestation ou tout compte en cas d'ouverture de procédure collective ou en cas de mise en redressement judiciaire de l'Utilisateur.

Le(s) compte(s) d'un Utilisateur peuvent être suspendu(s) ou arrêté(s) à l'initiative de Stockbooking pour non-respect des présentes ou leur détournement. Stockbooking en informe l'Utilisateur par courriel à l'adresse indiquée sur son compte et avec un préavis de 7 jours ouvrables. Dans ce cas de figure, l'Utilisateur ne pourra ouvrir un nouveau compte qu'après avoir remédié à sa défaillance ou à sa négligence, et après une décision discrétionnaire de Calyans via Stockbooking.

En tout état de cause, lors de la suspension ou la résiliation d'un compte Utilisateur, les obligations ayant vocation par leur nature à survivre resteront en vigueur et continueront à produire leur effet entre les Parties. Il en est ainsi notamment pour les dispositions relatives à la Responsabilité et l'Assurance, la Facturation et le Paiement, les obligations de non-concurrence et les droits de Propriété Intellectuelle.

ARTICLE 16. MATERIEL DE CONNEXION ET EQUIPEMENT DE L'UTILISATEUR

Les matériaux, appareils et les coûts de connexion, ainsi que les abonnements internet sous-jacents, nécessaires à la connexion à la Plateforme et le Système





d'information de Stockbooking, sont à la charge respective de chacun des Utilisateurs.

Chaque Utilisateur garantit qu'il bénéficie des systèmes de protection et des procédures de sécurisation anti-virus et anti-intrusion, conformes aux meilleurs standards du marché. En cas de risque ou de problème, de quelque nature que ce soit, il en informe Calyans via Stockbooking sans délai. L'Utilisateur prend toutes les mesures de sauvegarde utiles pour ses données avant de télécharger les applications de la Plateforme.

ARTICLE 17. ANONYMAT

Les offres des Prestataires figurent sur le Site et la Plateforme de manière anonyme et les Utilisateurs s'engagent à préserver cet anonymat par tout moyen. Lors de la mise en relation, Stockbooking communiquera les coordonnées et les informations nécessaires relatives aux Utilisateurs : Clients et Prestataires. Les Utilisateurs signalent à Calyans via Stockbooking toute infraction à ce principe et Stockbooking se réserve le droit d'exclure les Utilisateurs qui seraient en infraction avec cette condition essentielle des Services.

ARTICLE 18. CLASSEMENT ET EVALUATIONS

Les Utilisateurs sont notés et classés par Stockbooking qui combine des critères objectifs et subjectifs.

<u>Les Prestataires et les Espaces</u> apparaissent sur la Plateforme et sont catégorisés sur la base de divers facteurs tels que la qualité des Espaces d'entreposage, leur sécurité, les disponibilités sur le Site, les délais de réponse, les litiges résultant de leur faute et des critères subjectifs tels que la note attribuée par les Utilisateurs (positive, neutre, négative), la réactivité du Prestataire etc., sans que cette liste soit exhaustive.

<u>Les Clients</u> sont notés en fonction de l'exhaustivité et la véracité des informations fournies sur les Produits et les opérations, la réactivité des équipes correspondantes, le respect des délais de paiement, la complexité de leur(s) opération(s), les litiges résultant de leur faute.

La notation subjective qui est mise à disposition des Utilisateurs est optionnelle et permet une meilleure connaissance bilatérale visant à faciliter les échanges entre les Parties. Chaque Utilisateur reconnait être informé que son profil peut être noté, il peut demander une correction des notes s'il estime ces dernières inexactes. A cet effet, il se réfère à Stockbooking à l'adresse <u>contact@stock-booking.com</u>. Calyans via Stockbooking se réserve le droit d'étudier et corriger les notes sur justification et motifs sérieux.

ARTICLE 19. OBLIGATION DE LOYAUTE ET DE NON CONCURRENCE

L'ensemble des Utilisateurs de Stockbooking, le Client et le Prestataire s'engagent à ne pas traiter en direct sur les Services/ Prestations de services proposés et convenus pendant la durée des Prestations pour le même type de Prestations. Elles reflètent auprès de Calyans via Stockbooking les opérations exécutées lors de la Prestation et l'informent avec toutes les diligences requises lors d'un renouvellement ou le prolongement de la réservation.

Les Parties reconnaissent l'investissement de Calyans via Stockbooking pour le développement de leurs activités et dès lors, en contrepartie, acceptent à ce que le





Prestataire ne démarche pas le Client dans un délai d'un an à compter de la fourniture des Prestations et vice versa.

ARTICLE 20. INTUITU PERSONAE

Toute inscription d'un Membre Utilisateur est strictement personnelle et ne saurait être cédée ou transférée à un tiers de quelque façon que ce soit. Tout Utilisateur souhaitant devenir Membre devra procéder à une nouvelle inscription qui lui est propre.

ARTICLE 21. Indépendance ET Dépendance économique

21.1. Stockbooking et les Utilisateurs, individuellement ou collectivement, ne pourront en aucun cas être considérés comme associés d'une entité commune quelconque. Chaque Partie et chaque Utilisateur intervient en tant que partie indépendante et les CGU ne présentent pas de Partenariat ou contrat d'Agence.

21.2. L'Utilisateur signalera toute information ou modification de situation dès lors qu'elle serait susceptible de créer, d'aggraver ou de réduire un risque de dépendance, notamment de dépendance économique à l'égard de Calyans via Stockbooking ou du Client. Il communiquera au plus tôt les renseignements utiles si sa situation venait à comporter un risque d'insolvabilité et / ou un risque de perturbation de la/des relation(s). L'ensemble de ces informations est essentiel pour permettre aux Parties de conserver des relations équilibrées et sereines, le Prestataire devant disposer d'alternatives dans l'hypothèse où il serait mis fin partiellement ou totalement à son inscription sur la Plateforme.

Le Prestataire informera Calyans via Stockbooking par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dès lors qu'il se trouverait ou risquerait de se trouver en situation de dépendance économique. À cette occasion, il précisera quelles mesures seront mises en œuvre sans délai par ses soins pour corriger la situation. En toute hypothèse, il dégage Calyans via Stockbooking et le Client de toute responsabilité à son égard au titre du choix stratégique qu'il ferait en se plaçant et/ou en se maintenant en situation de dépendance économique.

Calyans via Stockbooking se dégage de toute responsabilité au titre du choix stratégique que ferait le Prestataire de ne pas l'alerter ; et/ou de ne pas communiquer les informations ci-dessus mentionnées et/ou en se privant d'alternative(s), de se placer en situation de dépendance.

ARTICLE 22. AUDITS

Calyans via Stockbooking, ses assureurs et les Clients pourront, sous réserve d'un préavis visiter et auditer les Espaces et les documents du Prestataire afin de confirmer la compatibilité avec les déclarations et le respect des engagements des CGU. L'absence de réponse du Prestataire vaut présomption irréfragable d'infraction et peut donner lieu à toutes les suites légales. Calyans via Stockbooking se réserve le droit d'apposer un signe de contrôle sur les Espaces.

Ceci ne décharge pas l'Utilisateur qui reste pleinement responsable de défaut de l'observation et des garanties prévues aux présentes. La non-conformité peut conduire à une annulation des Réservations et annulation du compte Utilisateur, sans préjudice des autres suites légales pour indemnisation des préjudices subis.





ARTICLE 23. DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE ET MARKETING

Le Site, la Plateforme, les processus et les systèmes d'information mis en place et leur contenu sont la propriété exclusive de Calyans (détentrice de la marque Stockbooking) ou de leurs titulaires respectifs. Les droits de propriété intellectuelle attachés incluent, sans que cette liste soit limitative, les marques, les logos, les graphismes, processus, les dessins, les photographies, les animations, les vidéos, les tableurs, API et tous textes et informations accessibles par les Utilisateurs à quelque titre que ce soit.

Les Utilisateurs de Stockbooking s'engagent à ne pas porter atteinte aux éléments de propriété intellectuelle, les différents éléments ne peuvent être reproduits directement ou indirectement, utilisés ou représentés sans l'autorisation expresse de Stockbooking ou de leurs titulaires, sous peine de poursuites judiciaires. Les Utilisateurs s'interdisent notamment de modifier, copier, reproduire, télécharger, diffuser, exploiter commercialement et/ou distribuer de quelque façon que ce soit et à quelque titre que ce soit.

Stockbooking permet aux Utilisateurs, sous réserve qu'ils soient connectés à leur Compte, d'intégrer des photographies de leurs Espaces, leurs marques et de publier des informations et documents dématérialisés. Les contenus des Utilisateurs appartiennent à leurs auteurs respectifs. Les Utilisateurs accordent à Calyans via Stockbooking une licence d'exploitation, d'utilisation, de modification et de reproduction, à des fins commerciales ou non indifféremment du support de diffusion (en ligne ou papier). Cette licence est accordée à titre exclusif et sans contrepartie financière, pour le monde entier et pour toute la durée de protection des contenus, les Utilisateurs garantissent Stockbooking d'avoir obtenu tous les droits et autorisations à cet effet.

Les Utilisateurs autorisent expressément Calyans et son service Stockbooking à citer leur nom et reproduire leurs marques et tout ou partie des contenus visibles sur le Site, à titre de référence commerciale, conformément aux usages commerciaux et indifféremment du support de diffusion adopté. Cette utilisation ne devra en aucun cas porter atteinte, de quelque manière que ce soit, à l'image du Membre dont le nom aura été utilisé ; elle ne saurait conférer un droit d'utilisation ou de reproduction des marques autre, ni permettre à Calyans via Stockbooking de revendiquer la propriété ou un droit quelconque sur elles.

Les Prestataires autorisent Stockbooking à promouvoir leurs Espaces et à utiliser leur nom dans les campagnes de promotion internet, e-mailing et publicité payée par click (ex. Ad-words) à ses frais. L'utilisation des droits de propriété intellectuelle de Stockbooking est soumise à autorisation par écrit.

ARTICLE 24. CONTENUS ET APPLICATIONS TIERCES

Le Site et la Plateforme peuvent contenir des liens vers des sites, des services, programmes, applications ou promouvoir des services tiers ou applications tierces. Calyans via Stockbooking ne garantit aucunement ces applications et il appartient à l'Utilisateur de prendre connaissance de leurs conditions et s'assurer de leur conformité à ses besoins.





ARTICLE 25. RESPECT DES REGLES LEGALES

Chaque Utilisateur, et tout particulièrement chaque Prestataire, garantit et justifie de l'accomplissement par lui et par ses cocontractants de l'ensemble de leurs obligations déclaratives notamment auprès des organismes de protection sociale et de l'Administration fiscale ainsi que du paiement de leurs cotisations sociales, et produit à Calyans via Stockbooking les attestations respectives en bonne et due forme chaque année et à première demande. Il garantit également le respect de toutes les lois et réglementations qui lui sont applicables, il dispose, obtient et maintient toutes les autorisations liées à son activité et à se conformer aux règles et polices de vigilance.

L'Utilisateur doit exercer son activité de manière à prévenir l'apparition de tout risque de violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de droit du travail, des blessures et des dommages à l'environnement ou la santé de la sécurité et les réglementations sanitaires.

L'Utilisateur ne doit pas procéder à des pratiques qui seraient ou pourraient être interprétées anti-concurrentielles, discriminatoires, illégales ou liées à de la corruption. Il s'assure, atteste et garantit que ses employés, administrateurs, directeurs, contractants, sous-traitants ou sociétés affiliées observent également les lois, règles et engagements ci-dessus.

Dans le cas contraire, l'Utilisateur sera responsable et indemnisera les Parties concernées, y compris actionnaires directs ou indirects et leurs sociétés affiliées ou sous commun contrôle, leurs employés, administrateurs, représentants, dirigeants, contractants et sous-traitants de toute perte ou dommages et des revendications de la part de tiers résultant d'une violation de ces obligations et garanties.

ARTICLE 26. DONNEES PERSONNELLES

Calyans via Stockbooking s'engage à respecter les données personnelles de chaque Utilisateur et les utiliser dans le cadre de la politique de la Plateforme, telle que définie sous les mentions légales et les règles de Confidentialité ci-dessous. Le Prestataire recevra des informations personnelles (adresse courrier électronique, coordonnées, etc.) d'un Client lorsque celui-ci aura réservé un Espace et vice versa. Ces données ne peuvent être utilisées que dans le cadre de l'utilisation du Site www.stock-booking.com; elles ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une souscession à des tiers, ni être utilisées à des fins personnelles sans le consentement exprès, écrit et préalable de l'autre Partie.

Les données personnelles des Utilisateurs font l'objet d'un traitement pour la gestion du Site Internet, la relation contractuelle, la fourniture des Prestations, la gestion des paiements et la prospection commerciale. Les données strictement nécessaires pourront être communiquées aux Utilisateurs en vue de la réalisation des Prestations, ainsi qu'aux organismes bancaires, financiers, les sociétés d'édition et l'administration du Site, les autorités administratives et judiciaires, les avocats, conseils et mandataires, le cas échéant.

ARTICLE 27. CONFIDENTIALITE

Stockbooking et les Utilisateurs s'engagent à traiter comme confidentiels et à ne pas divulguer, tant pendant la durée qu'après l'expiration du présent contrat et des Prestations, tous documents, modes opératoires, processus, procédures, documents de pilotage, suivis, ou informations recueillis et de manière générale toutes affaires, tous faits quelconques qui ont, ou auront été portés à leur connaissance à l'occasion de la Prestation et du Service. Les Parties prennent toutes mesures nécessaires





auprès de leur personnel et/ou sous-traitants éventuels pour garantir ce caractère confidentiel des informations.

ARTICLE 28. CORRESPONDANCE

Les Parties acceptent que toute correspondance au titre des présentes est valablement délivrée quand reçue sous forme électronique et dématérialisée, sauf en cas de litige sur les Services ou les Prestations pour lesquels une confirmation par écrit est nécessaire. A cet effet, chaque Utilisateur fournit une adresse électronique de correspondance, l'adresse de Stockbooking étant par défaut contact@stockbooking.com et utilise comme adresse par défaut celle du siège social de Calyans indiquée lors de l'ouverture du compte.

ARTICLE 29. PRIMAUTE DES CGV

Les présentes CGU, telles qu'en vigueur au jour de l'exécution des Prestations, sont applicables à tous les Utilisateurs.

Dès lors, les Parties acceptent que pour tout Service fourni par Calyans via Stockbooking et pour toute Prestation de Service pour laquelle Calyans via Stockbooking a mis les Utilisateurs en relations, les CGU s'appliquent comme étant un contrat convenu directement entre eux et par voie de conséquence acceptent d'être directement engagées par les présentes. A ce titre, les CGV et CGU sont stipulées pour le bénéfice de Calyans via Stockbooking et des Utilisateurs qui peuvent s'en prévaloir contre tout autre document contractuel.

Tout Utilisateur déclare avoir une parfaite compréhension des termes des CGU. Le cas échéant, les Parties les réitèrent à première demande par convention particulière.

Les conditions d'un document externe aux CGV, tel que les Lettres de voiture, Bon de réception, Bordereaux de livraison, et plus généralement tout document relatif à la réception, la garde, le suivi, le transport ou à l'enlèvement des Produits, qui sont contradictoires aux présentes sont exclues et inapplicables aux Parties.

Les CGU et CGV pourront être modifiées à l'initiative de Calyans via Stockbooking. Les conditions générales en ligne, telles qu'en vigueur, prévalent toute autre version précédente. L'Utilisateur se tiendra au courant des éventuelles modifications apportées qu'il pourra consulter sur le site www.stock-booking.com. En cas d'amendements substantiels, Calyans via Stockbooking prévient l'Utilisateur par tous moyens et dans un délai raisonnable, à défaut de résiliation de sa Part, il sera considéré avoir accepté ces modifications.

ARTICLE 30. DISPOSITIONS DIVERSES

Les présentes CGV constituent l'ensemble des accords des Parties et ne sauraient être modifiées sauf contrat spécifique faisant état des modifications en cause.

Stockbooking est le contact primaire pour toute opération, Prestation ou Services aux coordonnées <u>contact@stock-booking.com</u> ou auprès de la personne de contact désignée.





Le fait pour une Partie de ne pas se prévaloir d'une disposition particulière ou de tolérer une situation, n'a pas pour effet d'accorder à l'autre Partie des droits acquis. De plus, une telle tolérance ne peut pas être interprétée comme une renonciation à faire valoir les droits en cause.

Les titres, chapitres et paragraphes sont mentionnés en vue de faciliter la lecture. Ils n'ont pas une valeur contractuelle et ne seraient limiter aucunement les droits et obligations des Utilisateurs et de Calyans via Stockbooking.

Au cas où une des dispositions des présentes CGU serait déclarée nulle ou réputée non écrite, toutes les autres dispositions resteraient applicables. Calyans via Stockbooking remplacera cette dernière dans les meilleurs délais en préservant l'économie générale du contrat. Il est convenu que le contrat et la Prestation sousjacente d'entreposage continueront de s'exécuter, même s'il n'a pas encore été procédé au remplacement de la clause déclarée nulle par la clause valable.

ARTICLE 31. LITIGES

<u>Litiges liés à des fautes lors des Services et des Prestations :</u> En cas de retard, pertes, avaries ou autres dommages subis par les Produits, ou lors de la Prestation, l'Utilisateur devra émettre toutes les contestations régulières, les réserves légales et en général procéder à tous les actes nécessaires à la convention des recours dans les faits et selon les délais convenus, soit au maximum 48 heures suivant les faits litigieux. Ceci pour préserver et acter les droits de recours, à défaut de quoi aucun recours ne pourra être exercé contre le Prestataire/le Client et/ou leurs assureurs ou substitués.

Tout litige doit être accompagné par des éléments probants tels que les réserves, la mise en demeure, les photos et constats, dûment émargés. Une copie de l'ensemble des documents et preuves liés au litige est adressée à Calyans via Stockbooking en parallèle avec l'information fournie par courriel et par lettre recommandée avec accusé de réception. Calyans via Stockbooking doit être prévenue de tout dommage et litige survenu à l'occasion des Services et des Prestations, sans délai. Elle est en mesure d'accompagner les Parties et d'intervenir pour conseiller ou émettre un avis conforme pour les assister dans les échanges et procéder à des compensations de paiement, ceci étant Calyans via Stockbooking n'assume aucune obligation de résultat à cet effet.

Lorsque le Client bénéficie d'une assurance fournie par Calyans via Stockbooking, Stockbooking et ses assureurs interviennent dans le litige en tant que Partie prenante, en leur nom, conjointement ou en se substituant au Client. A cet effet, le Client et le Prestataire préservent tous les droits de recours et fournissent toute l'assistance requise, ainsi que les preuves relatives au litige, aux réserves et diligences à cet effet.

Le non-respect de la procédure ci-dessus ouvre le droit pour Calyans via Stockbooking, sans autre formalité judiciaire de retenir la rémunération de l'ensemble des Prestations en cours d'exécution par le Prestataire et de procéder à la suspension ou la fermeture du compte de l'Utilisateur. Il peut conduire en outre au refus de prise en charge de la part des assureurs de Calyans via Stockbooking et de Stockbooking des litiges même si ceux-ci sont avérés. Calyans via Stockbooking et ses assureurs ne pourront pas être mis en cause si les différents documents, qui





constituent la preuve juridique du dommage ou des réserves, sont manquants, incomplets, ou envoyés après les délais impartis.

Litige relatif aux CGU et les Services: En cas de litige ou difficultés d'exécution des présentes, chacune des Parties s'engage à désigner une personne habilitée de transiger et se réunir à l'initiative de la Partie la plus diligente, dans les dix (10) jours à compter de la réception de la lettre de demande de réunion de conciliation. Les Parties élisent un expert notoirement renommé pour juger du litige, dont les frais et les charges sont subis par la partie laissée ou en cas de partage des torts à prorata. L'ordre du jour est fixé par la Partie qui prend l'initiative de la conciliation et l'expert tiers pour trancher leur litige. Les décisions, si elles sont arrêtées d'un commun accord, ont valeur contractuelle.

ARTICLE 32. PRESCRIPTION DES ACTIONS, DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Toute action, à l'égard de Calyans pour son service Stockbooking et entre Utilisateurs, née à l'occasion de l'exécution des Prestations ou des Services se prescrit dans un délai d'un an à compter de la date de survenance du fait litigieux et en matière de droits et taxes recouvrés *a posteriori* à compter de la notification du redressement.

Les présentes CGV et le contrat qui en découle sont régis par le droit français tant pour les règles de fond que pour les règles de forme. Le Français est la langue officielle des CGV et du contrat, tant pour son interprétation que pour sa mise en œuvre.

En cas de contestation de quelque nature que ce soit, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, procédure conservatoire, d'urgence, par référé ou requête, attribution de juridiction est faite aux Tribunaux du siège social de Calyans, qui sont seuls compétents pour en connaître et à la loi française, avec exclusion expresse de toutes les règles de conflits de lois ou de juridiction. Cette clause s'applique malgré l'éventuelle nullité, résolution, résiliation ou anéantissement du Contrat.